DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : LA PAROLE AUX ACTEURS DE TERRAIN (SUITE ET FIN)

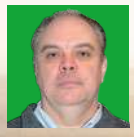

Alain DEPRET,
Secrétaire de rédaction

Il y a deux mois, le lecteur a pu découvrir l'avis du CA de l'UVCW concernant la question de l'implantation dans le développement éolien wallon, l'Union des Villes et Communes de Wallonie ayant en effet remis, à ce sujet, un avis d'initiative aux Ministres Willy Borsus et Philippe Henry. Un avis qui vise à alimenter les réflexions en cours en Wallonie, en précisant quelques balises souhaitables. Mais le Mouvement communal n'en est pas resté là : après avoir donné la parole aux bourgmestres d'Andenne et d'Amel (Amblève) et aux intercommunales IDETA et IPALLE, nous avons rencontré, pour un dernier round, le bourgmestre de Büllingen (Bullange) à ce propos.

Mis en service en août 2009, le parc de Büllingen développé par Engie et composé de six éoliennes, constitue ainsi, déjà, un projet vert à deux pas de la frontière allemande. Situé sur le plateau de Bolder-Biert, le parc est à proximité des entités de Hünningen et de Mürringen, de part et d'autre de la route nationale N632 qui relie Bullange à Prüm en Allemagne. Il illustre l'engagement de la commune dans la transition énergétique en contribuant directement aux objectifs de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En outre, les communes d'Amel et de Büllingen ont souhaité développer un autre parc de six éoliennes à la frontière entre leurs territoires respectifs (Honsfelder Venn et Hepscheider Heide). Le site sur lequel est projeté le parc éolien avait été mis en évidence dans la cartographie régionale positive de 2013 comme étant le seul site de taille pouvant accueillir plusieurs éoliennes, tout en étant à une distance suffisante par rapport aux parcs existants. Dans le cadre de l'appel à projet, les deux collèges communaux ont sélectionné le tandem de coopératives citoyennes *Courant d'Air - Ecopower* pour son développement. L'offre de *Courant d'Air* et d'*Ecopower* prévoit une participation des communes à l'exploitation jusqu'à 60 % du parc, alors que les citoyens pourront investir dans minimum 40 % du parc.

FRIEDHELM WIRTZ,

BOURGMESTRE DE BÜLLINGEN

« AVEC UN PROJET PUREMENT COMMUNAL, ON RESTE MAÎTRE DE LA SITUATION SUR PLACE »

Monsieur le Bourgmestre, à Büllingen, le développement éolien est déjà bien avancé. Il date, en effet, de 2009…

En effet. Gouverner, c'est prévoir et surtout en matière environnementale ; fermer les yeux et espérer que les choses se régleront d'elles-mêmes n'a aucun sens. Pour moi, il était clair, dès le début des années 2000, que la question était essentielle. Notre premier parc éolien a été mis en service en mars 2009 et est situé sur le plateau de Bolder-Biert, à proximité de la frontière allemande. Il est géré par ENGIE. Mais il faut bien avouer que ce qui a été négocié à l'époque ne rapporte plus grand-chose à la commune, financièrement parlant. Pour ces six éoliennes, la commune de Bullange encaisse aujourd'hui à peine 52.000 euros par an.

D'où, peut-être, l'idée d'aller plus loin…

En effet. Bien que, jusque-là, nous avions toujours considéré qu'un parc éolien suffisait, nous avons décidé de planifier un deuxième projet. Mais cette fois, cela s'est fait en supracommunalité, en coopération avec la commune d'Amel (NDLR : cf. l'interview d'Amel du mois dernier). La demande en énergie électrique est de plus en plus conséquente et il faut que les gens puissent continuer à payer leurs factures d'énergie. L'éolien est sans doute une bonne solution. Et puis, en tant que responsable des finances de ma commune, je dois créer des recettes récurrentes sous peine de ne pouvoir boucler le budget dans les années à venir. Nous, communes rurales, dépendons trop du résultat de la vente du bois, de la location de chasse, c'est certain. Si je pouvais, en effet, arriver à inscrire 500.000 euros de recettes pour les deux parcs par année, ce serait pas mal.

Ce nouveau parc vous permettra-t-il également de mieux développer le territoire communal ?

Nous sommes à quelques kilomètres de l'Allemagne… Là, en Rhénanie du Nord, ils ont la même pratique que chez nous. Mais en Rhénanie-Palatinat, tout le monde peut implanter des éoliennes partout. Nous avons donc décidé, dès le départ, que ce serait uniquement sur des terrains communaux pour éviter que chaque propriétaire de terrain puisse monter son propre parc et pour que tout le monde puisse participer, via la caisse communale ou via une participation à la coopérative « Courant d'Air ». Ainsi, nous restons maîtres de la situation sur place.

Ces projets vous ont également permis de consulter le citoyen. Comment cela s'est-il passé ?

Pas toujours très bien. Déjà avant le démarrage du premier parc éolien en 2009, nous avons eu quelques problèmes avec des citoyens. En ce qui concerne le deuxième parc, la commune d'Amblève a eu de la chance, puisque les villages environnants se trouvent assez loin et il n'y a donc eu aucune opposition. Mais, nous, nous avons dû faire face à pas mal de plaintes citoyennes. Par suite de certaines plaintes de la part de riverains, entre autres, le dossier est d'ailleurs toujours bloqué au Conseil d'État depuis trois ans. D'un point de vue purement personnel, ce n'est vraiment pas agréable : je suis personnellement en faveur de l'éolienne et j'ai le droit d'avoir une opinion en tant que personne physique et d'autre part, il y a eu une délibération du conseil communal avec 17 voix sur 17 pour le parc à éoliennes. Je suis le bourgmestre et je dois donc faire mon job, parfois contre l'avis d'inconnus, connaissances et même apparentés. Cela n'est ni facile ni agréable.

Que peut-on faire, selon vous, pour débloquer cela ?

Cela participe du phénomène NIMBY : on est d'accord avec tout si c'est loin de chez soi. Pourtant, dans notre projet éolien, nous avons toujours été attentifs à la participation citoyenne, notamment via la coopérative « Courant d'Air ». Nous avons même prévu d'acheter une éolienne avec le budget de la commune. La commune serait donc propriétaire, et ce pour insister sur le fait que c'est un parc de la commune construit pour le bien-être des riverains, pour les citoyens. J'ai toujours pensé que si le citoyen pouvait participer au projet, voire gagner de l'argent en y contribuant, l'image de l'éolienne pourrait être moins négative. Mais bon, les riverains proches s'y opposeront toujours, c'est comme cela.

Un coordinateur régional serait-il, selon vous, un agent facilitateur ?

Je pense, oui, car chaque commune doit gérer ses projets elle-même et tenir compte des avis des différents acteurs intervenants. Mais il faudrait d'abord revoir le cadre de référence de 2013 parce que, en neuf ans, le monde a changé. Et si on veut vraiment développer des énergies alternatives, il faut s'en donner les moyens. Un coordinateur pourrait effectuer le travail préparatoire, c'est sûr : trouver les endroits disponibles, les négocier et en discuter avec les communes et les riverains. Ensuite, une fois l'autorisation d'implanter donnée, il faudrait qu'il n'y ait plus la possibilité d'attaquer le projet en justice. Si l'on veut vraiment faire le pas vers les énergies renouvelables, on devrait donc changer le système. Je suis persuadé qu'il y a pas mal de communes qui freinent leur volonté éolienne à cause des nombreux problèmes à surmonter.

Votre deuxième projet est le fruit du travail commun avec une commune voisine. Cela vous paraît-il plus facile de le développer à deux ?

Si l'on s'entend bien entre collèges, bourgmestres et conseils communaux, c'est essentiel. Mais, selon moi, on ne doit pas nécessairement créer une intercommunale pour y arriver. Évidemment, il faut obtenir l'aide de spécialistes, ne serait-ce que pour remplir les formulaires de demande assez complexes. Nous avons donc convenu, dès le départ, avec le bourgmestre d'Amblève, d'y aller 50/50 : nous avons prévu trois

éoliennes sur notre territoire et trois éoliennes sur le territoire d'Amblève. Il n'y a aucun problème jusqu'à présent et je suis persuadé qu'il n'y en aura jamais.

Quels conseils donneriez-vous aux autres communes qui voudraient se lancer dans l'aventure ?

Chaque commune a sa réalité… Mais je dirais qu'il faut faire participer tout le monde dès le départ. C'est l'erreur que nous avons commise lors de notre premier parc d'éoliennes : nous avions omis de collaborer avec le DNF parce que nous pensions que le parc était assez loin des forêts. Grave erreur ! C'est pour cela que je pense qu'un coordinateur pourrait anticiper les problèmes et communiquer au préalable avec les citoyens. À partir du moment où la demande est mise en route, il faut suivre la procédure et il y a déjà, ainsi, une grosse partie du dossier administratif qui est réglée avant que les citoyens n'entrent en ligne de compte.

Quel est votre avis sur la politique générale face au développement éolien en Wallonie ?

Je crois que nous sommes malheureusement un peu en retard. Nous devons, en effet, aller très vite et trouver des solutions pour compenser, de manière renouvelable, le manque d'énergie futur. Le conflit ukrainien nous prouve clairement que nous ne devons pas, non plus, être trop dépendants de l'étranger. L'éolien est donc une très bonne solution alternative. De toute façon, les communes sont aujourd'hui confrontées à de nouveaux défis, comme lors des graves inondations de l'an dernier. Les communes doivent réagir vite et, pour cela, il faut que les autres niveaux de pouvoir nous rendent la vie plus facile.

Les communes vous semblent-elles difficilement armées face à ces défis nouveaux ?

Nous n'avons pas toujours toutes les compétences nécessaires. Nous avons parfois même presque peur d'introduire des plus grands dossiers parce que nous n'en connaissons pas tous les tenants et aboutissants. Pour moi, une collaboration des autres instances politiques serait préférable à un simple avis. Mais la commune doit aussi parfois prendre des risques mesurés, comme je l'ai fait ici à Bullange, afin de trouver des recettes récurrentes. Pour moi, en ce qui concerne les énergies renouvelables, il faudrait introduire dans la loi l'idée qu'il s'agit de projets d'intérêt public. Pour moi, il est en effet dans l'intérêt public de réaliser des projets en énergies renouvelables, et notamment des éoliennes. Il y va aussi de la survie énergétique de notre planète.

UMWELT

WINDKRAFTAUSBAU: DIE AKTEURE VOR ORT HABEN DAS WORT (FORTSETZUNG UND ENDE)

Alain DEPRET,
Redaktionssekretär

Vor zwei Monaten haben wir die Stellungnahme des Verwaltungsrates des wallonischen Städte- und Gemeindeverbands zur Einpflanzung der Windräder beim Windkraft-Ausbau in der Wallonie veröffentlich, da der wallonische Städte- und Gemeindeverband aus eigener Initiative eine Stellungnahme zu diesem Thema an die Minister Willy Borsus und Philippe Henry übermittelt hatte. Diese Stellungnahme soll zu den laufenden Überlegungen in der Wallonie beitragen und einige wünschenswerte Leitlinien aufzeigen. Doch Mouvement communal belässt es nicht dabei: Nachdem wir die Bürgermeister von Andenne und Amel sowie die Interkommunalen IDETA und IPALLE zu Wort haben kommen lassen, trafen wir uns zu einer letzten Runde mit dem Bürgermeister von Büllingen zu diesem Thema.